

CONSULTATION PUBLIQUE DU MELCC SUR LE SPEDE



Réponses de Solutions Will

Auteurs :

- **Martin Clermont** : Ingénieur, Master en sciences de l'environnement, président et fondateur de Solutions Will Inc (WILL)
- **Jean-François Léonard** : Doctorat d'État en Science politique, Vice-président, affaires publiques et gouvernementales de Solutions Will Inc (WILL)

Le 25 octobre 2023, le ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCC) tenait une consultation publique sur le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE).

Ci-après vous trouverez les réactions et suggestions de Solutions Will aux questions clés soulevées par le ministère.

Crédits compensatoires

Ce formulaire sera disponible du 25 octobre au 30 novembre 2023.

Les commentaires seront publiés intégralement sur le site Web du MELCCFP à la suite de la période de préconsultation. Seule l'adresse courriel ne sera pas publiée.

* Les champs précédés d'un astérisque sont obligatoires.

* Nom complet : Jean-François Léonard

* Organisation : LES SOLUTIONS WILL INC.

* Adresse courriel : jfleonard@solutionswill.com

* Faites-vous les commentaires au nom d'un groupe (tout type d'organisation, d'entreprise, d'association, de communautés, etc.)?

Oui

Dans le but de favoriser la réalisation de réductions au Québec d'ici 2030, devrions-nous revoir la limite d'utilisation des crédits compensatoires? (3 000 caractères maximum)

Le statu quo (8%) nous apparaît acceptable en autant que la réglementation oblige les entreprises assujetties au SPEDE à acheter leurs crédits compensatoires réalisés au Québec entre autres sur les marchés volontaires du carbone.

Quels seraient les avantages liés à un changement de la limite d'utilisation et pour quelle(s) raison(s)? (3 000 caractères maximum)

- *Cela permettrait l'atteinte des cibles de réduction des GES fixées à court terme (2030) et à moyen terme (2050) par le gouvernement.*
- *Cela permettrait l'élargissement de la participation aux efforts de réductions des GES à toutes les organisations non-assujetties au SPEDE.*
- *Cela permettrait une entrée immédiate de capitaux pour les finances publiques du Québec.*
- *Cela augmenterait la compétitivité du Québec.*

Quels seraient les enjeux liés à un changement de la limite d'utilisation et pour quelle(s) raison(s)? (3 000 caractères maximum)

Le principal enjeu concerne les achats de crédits de carbone faits aux USA par les entreprises assujetties au SPEDE; selon le ministère, elles représentent 97 % des achats totaux (environ 100 M \$CAD/année). À sa face même, cette situation constitue une sorte de « fuite des capitaux » qui pourrait se résorber assez facilement si la réglementation permettait des achats de crédits compensatoires réalisés au Québec et provenant des marchés volontaires du carbone.

Tous les indicateurs nous confirment qu'il y a une large disponibilité de ceux-ci sur ces marchés.

Voyez-vous positivement l'idée de distinguer les projets de crédits compensatoires ayant un bénéfice environnemental direct (BED) au Québec des autres projets de crédits compensatoires? Si oui, quelle serait la part à attribuer aux crédits compensatoires générés par les projets BED québécois dans la limite d'utilisation? (3 000 caractères maximum)

Ceci ne nous apparaît pas comme un enjeu.

Avez-vous d'autres commentaires à formuler ou d'autres options à proposer concernant la limite d'utilisation des crédits compensatoires? (3 000 caractères maximum)

Il y aurait avantage à automatiser la traçabilité des émissions et des réductions de GES. Pour notre part, nous développons une plateforme qui répond à ce défi en mode SaaS et qui va nous permettre de connecter automatiquement plus 200 000 bâtiments

Que pensez-vous de la proposition d'évaluer la possibilité de convertir le volet des crédits compensatoires en programme d'achat de réductions d'émissions de GES et de retraits de CO₂ de l'atmosphère? (3 000 caractères maximum)

Nous pensons que cette option fermerait la porte à l'utilisation de capitaux privés dans le financement de projets de réduction de GES réalisés au Québec. Cela serait mal à propos car nous avons fait la preuve de l'efficacité de l'achat de crédits de carbone par des capitaux

privés pour financer des projets de réduction de GES et stimuler la mise en place de nouvelles pratiques écoresponsables.

Que pensez-vous de la proposition de conserver la base règlementaire actuelle pour la réalisation de projets admissibles au programme d'achat de réductions d'émissions de GES et de retraits de CO₂ de l'atmosphère? (3 000 caractères maximum)

Nous ne sommes pas d'accord compte tenu de nos commentaires ci-haut.

Êtes-vous favorable à ce que le volet des crédits compensatoires soit converti en programme d'achat de réductions d'émissions de GES et de retraits de CO₂ de l'atmosphère de sorte à contribuer plus directement à l'atteinte des objectifs du Québec? (3 000 caractères maximum)

Nous ne sommes pas d'accord compte tenu de nos commentaires ci-haut

Avez-vous d'autres commentaires à formuler ou d'autres options à proposer concernant le rôle des crédits compensatoires pour la période post-2030? (3 000 caractères maximum)